

Stratégie
INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE



CYCLE 2
2022 > 2027



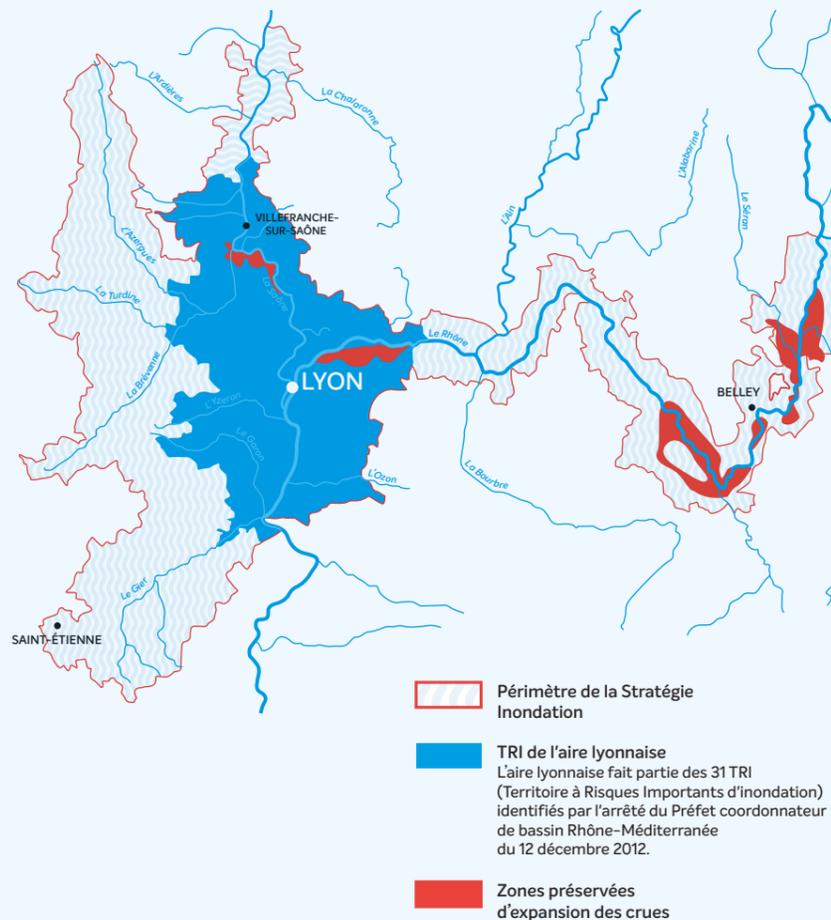
Ensemble pour mieux gérer le risque.

L'aire lyonnaise est exposée à des risques d'inondation importants.
Avec la Stratégie Inondation, l'État et l'ensemble des acteurs locaux concernés par la problématique se mobilisent pour mieux préparer les territoires **avant, pendant et après la crise.**

**Tous reliés,
tous solidaires!**



RHÔNE
AZERGUES
BRÉVENNE-TURDINE
GARON
GIER
MORGON-NIZERAND
OZON
YZERON
SAÔNE



Plus large que le TRI (Territoire à Risques Importants d'inondation) de l'aire lyonnaise, le périmètre de la Stratégie Inondation permet d'associer les territoires amont, qui participent à la réduction des crues dans les zones urbaines à l'aval, notamment le Val-de-Saône et le Rhône amont, où d'importantes zones d'expansion des crues sont préservées depuis les grandes crues du 19^e siècle. Des territoires et acteurs solidaires, unis par une histoire et un destin commun, qui travaillent à réduire ensemble les conséquences des crues !

7 bassins versants • 5 départements • 30 intercommunalités • Plus de 300 communes
27 000 habitants & 30 000 emplois exposés aux crues d'intensité moyenne

Une nouvelle feuille de route pour la Stratégie Inondation !

Adoptée en 2017, en application de la « Directive européenne Inondation »*, la Stratégie Inondation des bassins versants de l'aire lyonnaise réunit l'État et l'ensemble des acteurs locaux concernés par la problématique, autour d'un vaste territoire qui fait sens en matière de fonctionnement des rivières.

La démarche vise à réduire les risques d'inondation et mieux préparer les territoires en cas de crise, en favorisant les échanges et en travaillant à une meilleure synergie des différentes politiques publiques en matière de prévention, protection, aménagement du territoire, gestion de crise...

Les partenaires de la Stratégie Inondation, ont dressé un bilan de ces premières années de gouvernance et formulé de nouvelles priorités pour la période 2022-2027. Au-delà des espaces de dialogue techniques et politiques amenés à se poursuivre, des moyens supplémentaires sont alloués pour investir quelques sujets clés, via des groupes de travail dont les thèmes ont été choisis collectivement. Des problématiques, sur lesquelles la Stratégie Inondation peut apporter une valeur ajoutée concrète, en lien avec les attentes et besoins des territoires.

Une nouvelle feuille de route placée sous le signe de l'opérationnalité, au service des territoires !

* Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007.

La Stratégie Inondation en bref

Une mobilisation sur toute la chaîne du risque

La Stratégie Inondation vise une **approche intégrée sur toute la chaîne du risque** : depuis la prévention, la protection, en passant par l'aménagement du territoire, ou encore la gestion de crise. En cohérence avec le Plan de gestion des risques d'inondation Rhône-Méditerranée 2022-2027 (PGRI), elle vise plusieurs grands objectifs :



Aménager en intégrant le risque



Réduire la vulnérabilité des aménagements



Améliorer la connaissance et la surveillance



Développer la culture du risque



Améliorer la gestion de crise



Protéger les personnes et les biens



Accompagner la mise en œuvre de la GEMAPI

Tous concernés, tous mobilisés!



De multiples partenaires engagés

La Stratégie Inondation réunit de multiples acteurs, intervenant, chacun à leur échelle en matière de gestion des inondations.

Les collectivités concernées par les inondations :

- Syndicats de Bassins versants et EPTB*
- EPCI compétents au regard de la GEMAPI

• **Les communes** : au regard de la taille du territoire, les communes ne sont pas associées aux instances de gouvernance. Elles jouent néanmoins un rôle essentiel, dans la gestion de crise notamment, et sont donc parties prenantes de la démarche.

Les services de l'État :

DDT, SIDPC et SDIS des 5 départements, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Les partenaires « opérationnels » :

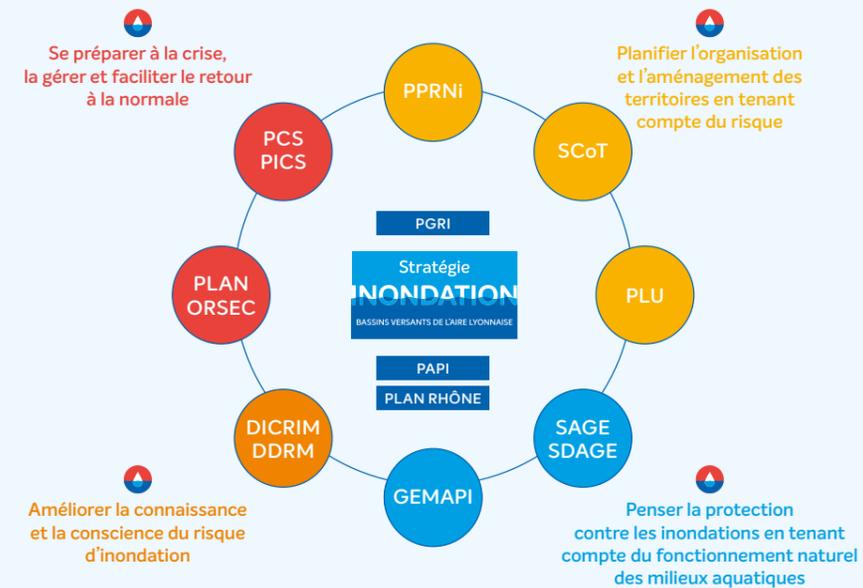
acteurs de l'aménagement, notaires, assureurs, CCI, Chambres d'agriculture...

*Établissement Public Territorial de Bassin

Le rôle de la Métropole de Lyon et de la DDT69

La Métropole de Lyon partage avec la Direction départementale des territoires du Rhône, un rôle de co-animation de la Stratégie Inondation. Les deux structures ont notamment en charge l'organisation des différentes instances ainsi que la valorisation des travaux menés.

Un outil intégrateur



- PPRNI Plan de prévention des risques Naturels d'inondation
- SCoT Schéma de cohérence territoriale
- PLU Plan local d'urbanisme
- SAGE / SDAGE Schéma (directeur) d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- DICRIM Document d'information communal sur les risques majeurs
- DDRM Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
- PCS / PICS Plan (inter)communal de sauvegarde

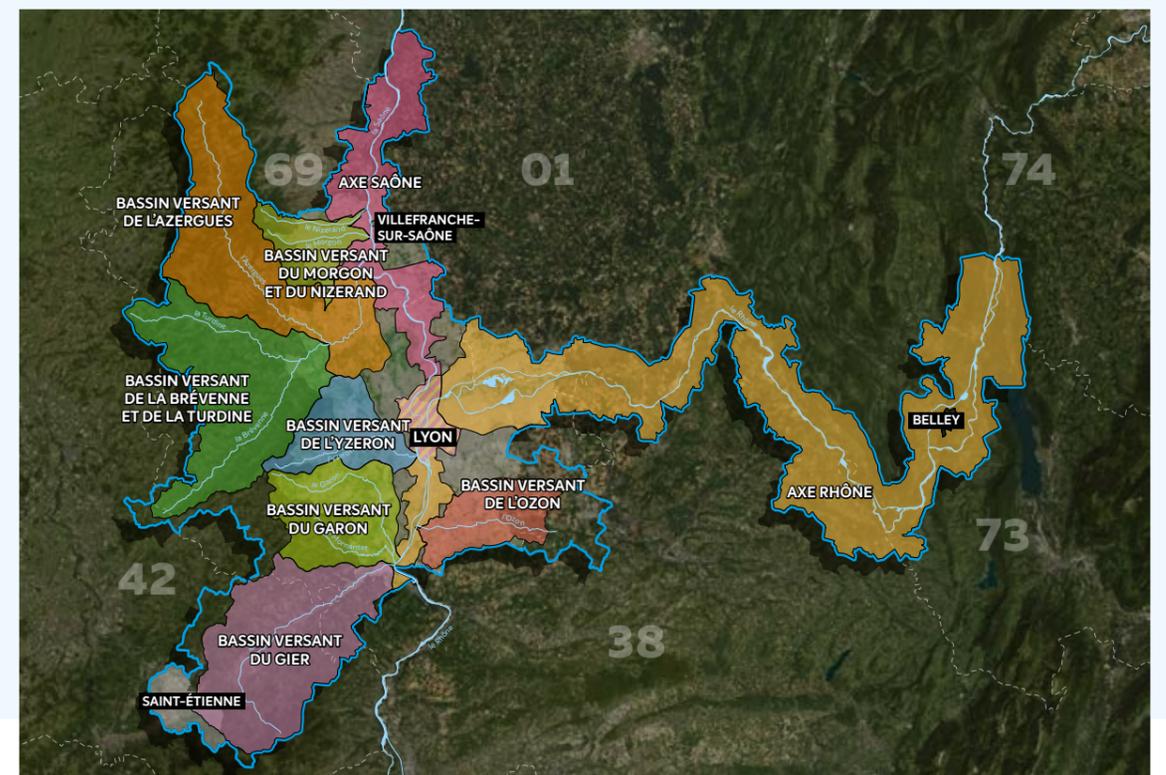
Une démarche intégratrice

La Stratégie Inondation s'intègre dans un environnement où de nombreuses démarches sont engagées en matière de gestion des inondations. Elle vise à conforter ces dynamiques locales, sans s'y substituer.

➤ **L'État** a notamment en charge, via les Préfets de département, l'élaboration des Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur les territoires à enjeux. Plus des trois quarts des communes de la Stratégie inondation sont concernées par un PPRI approuvé, en révision ou prescrit.

➤ **Sur le Rhône et la Saône**, le volet inondation du Plan Rhône-Saône permet de disposer de moyens spécifiques pour concilier la prévention des inondations et le dynamisme démographique et économique. Le nouveau programme d'actions 2023-2027 a pour principal objectif la transition écologique et climatique des activités et des territoires.

➤ **Sur les bassins-versants des affluents du Rhône et de la Saône**, plusieurs collectivités, au travers de syndicats de bassin-versant et EPTB, se sont lancées dans des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), avec le soutien de l'État : Azergues, Brévenne-Turdine, Yzeron, Garon, Gier, Ozon, Rivières du Beaujolais et Val de Saône-Côtes viticole. Ces PAPI permettent une politique globale à l'échelle des bassins de risque : sensibilisation des populations, mise en place de dispositifs de surveillance, organisation de la gestion de crise, réduction de la vulnérabilité des biens en zone inondable...



Une dynamique collective renforcée pour le Cycle 2

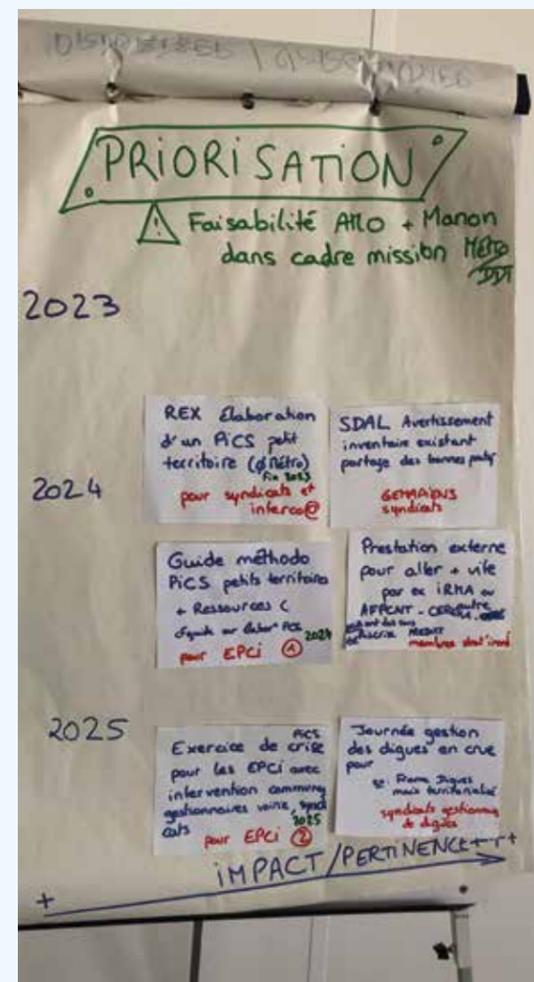
Le cycle 2022-2027 de la Stratégie Inondation prolonge la dynamique de réseau et de partage d'expériences initiée, tout en renforçant l'animation et l'apport d'expertises pour soutenir le collectif de travail. Un assistant à maîtrise d'ouvrage est ainsi missionné par la Métropole de Lyon, pour imaginer des formats de rencontres vivants et collaboratifs ; tout en alimentant le travail des différentes instances créées (défricher les thématiques, réaliser le parangonnage de bonnes pratiques, mobiliser des intervenants « experts », accompagner la production...).



Le RésO

Le RésO réunit une à deux fois par an, les interlocuteurs techniques des différentes structures prenant part à la Stratégie Inondation, en particulier les syndicats de bassin versant et EPTB. Ces rencontres permettent notamment de :

- ▶ Partager des actualités locales et nationales en lien avec la problématique (évolutions réglementaires, nouveaux dispositifs...).
- ▶ Valoriser certaines actions portées à l'échelle des territoires, dans une logique de retours d'expérience.
- ▶ Faire le point sur les avancées des différents groupes de travail thématiques (voir ci-contre).
- ▶ Discuter des orientations à prendre, des besoins de chacun et préparer les Comités Inondation.



Le Comité inondation

Le Comité Inondation réunit une fois par an les élus des différentes structures prenant part à la Stratégie Inondation, autour d'une sortie sur le terrain et d'un temps d'échange en salle. Il est co-présidé par la Préfète du Rhône et le Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de la prévention des risques majeurs.

Cette rencontre permet de sensibiliser les élus au risque inondation selon un angle spécifique choisi chaque année, de rappeler la nécessaire solidarité de bassin amont-aval, et d'échanger entre structures parfois éloignées mais dont les problématiques sont similaires.



- ! Un des enjeux de ce nouveau cycle est de mobiliser plus fortement les élus, y compris ceux dont les territoires n'ont pas été impactés par des crues majeures ces dernières années.

Les groupes de travail

Des groupes de travail techniques sont créés pour approfondir certaines thématiques identifiées comme prioritaires par les partenaires. Chaque groupe de travail a vocation à se réunir plusieurs fois par an (3 à 4 fois à titre indicatif), sous un format qui se veut variable en fonction des besoins (réunion de travail, webinaires et visites terrain...). Les livrables produits seront eux aussi variables suivants les enjeux et la problématique.

Deux mots clés pour ce nouveau cycle :
synergies & agilité
 pour une démarche qui apporte à tous !

Les priorités identifiées

Pour le lancement de ce second cycle, cinq sujets prioritaires ont été identifiés par les partenaires de la Stratégie Inondation. Dans une logique d'opérationnalité, les partenaires se réservent le droit d'ajuster ces thématiques au gré de l'avancement de leurs travaux ou d'en investir de nouvelles.



Eaux pluviales et ruissellement agricole

Plusieurs territoires de la Stratégie Inondation sont confrontés à des problématiques de **ruissellement agricole** en cas de fortes pluies. L'objectif de ce groupe de travail consiste à réaliser un guide permettant de mieux appréhender la problématique et les solutions à mettre en place pour le limiter, en impliquant notamment la profession agricole (cartographie de l'aléa ; bonnes pratiques ; financements disponibles ; volet juridique...).

Le ruissellement agricole désigne l'écoulement d'eau de pluie en surface d'une zone agricole. Non absorbées en sous-sol, ces eaux ruissellent en surface en se chargeant alors de sédiments, de matières organiques, d'engrais ou produits phytosanitaires résiduels. Ces boues peuvent alors s'accumuler en contrebas des parcelles agricoles, voire sur des chemins et routes.

Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Plusieurs « petits » territoires, aux ressources limitées, sont aujourd'hui confrontés à l'obligation de mettre en place un **Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)** et s'interrogent sur la méthodologie à employer. L'objectif du groupe de travail est de dresser un inventaire d'avancement des PICS au niveau de chaque territoire ; de bénéficier de retours d'expériences d'autre(s) petit(s) territoire(s) ayant élaboré un PICS ; voire d'élaborer un « Guide méthodologique PICS à destination des petits territoires ».

L'élaboration d'un PICS par un EPCI à fiscalité propre est obligatoire lorsqu'au moins une de ses communes membres doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). (Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure pris en application de l'article 11 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).



Classement en systèmes d'endiguement

L'objectif de ce groupe de travail est de vulgariser la connaissance sur les **Systèmes d'endiguement** classés : quel rôle de l'État, quelles obligations pour les collectivités et quels impacts (en termes d'entretien et de responsabilité, de réorganisation des services, d'astreinte, d'intégration dans les Plans communaux de Sauvegarde...)? Il s'agit aussi de permettre un suivi plus formalisé du classement des systèmes d'endiguement présents sur les territoires.

Un « système d'endiguement » se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour défendre une zone protégée contre les inondations et/ou submersions et cela jusqu'à un niveau d'événement précis nommé le « niveau de protection ». Pour répondre à la réglementation en vigueur, le système d'endiguement doit être classé en fonction du nombre de personnes se trouvant dans la zone protégée.

Travail avec les aménageurs, gestionnaires de voirie et de réseaux

L'objectif de ce groupe de travail est de renforcer les liens avec les gestionnaires de réseaux, afin d'optimiser la gestion de crise et la résilience des territoires face aux inondations (réseaux de télécommunication, électriques, gaz-hydrocarbure, eaux pluviales, assainissement, routes et réseau ferré).

Il s'agit aussi de sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire à une meilleure prise en compte du risque inondation (services urbanisme des collectivités, établissements en charge des SCOT ; prestataires, bureaux d'études...).



Culture du risque

L'objectif de ce groupe de travail est de faciliter le retour d'expériences des actions mises en place en matière de culture du risque sur les territoires, et de mieux partager les nombreuses ressources (annuaires d'acteurs culturels, associatifs, d'amateurs, d'AMO organisationnels ; cahier des charges type ; outils...).

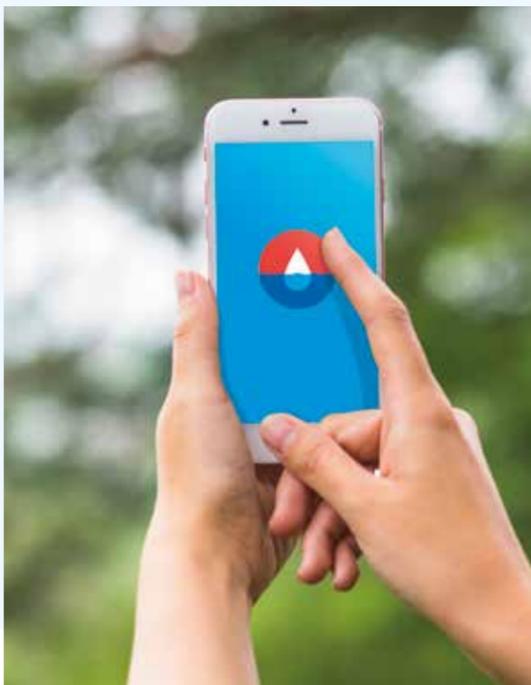
Il s'agit aussi de réfléchir à la manière d'inscrire la Stratégie dans « **La journée nationale de la Résilience** » créée par l'État : la promouvoir ; repérer ou mettre en lumière des initiatives (auprès des collectivités, des établissements scolaires...) en mettant en relation des intervenants potentiels ; voire monter un programme commun sur le territoire de la Stratégie Inondation.

Le Gouvernement a instauré en 2022 la journée « Tous résilients face aux risques ». Cette initiative dont le point d'orgue est fixé au 13 octobre chaque année, vise à sensibiliser, à informer et à acculturer tous les citoyens aux risques naturels et technologiques qui les environnent. Une remise de prix est organisée et des financements d'action sont envisageables.



De nouveaux outils pour communiquer !

Plusieurs outils sont envisagés pour favoriser la dynamique de travail collectif, accompagner et valoriser la mise en œuvre des actions mais aussi sensibiliser aux risques et au rôle de chacun en matière d'inondation.



› Une newsletter « Stratégie Inondations »

Elle sera adressée à l'ensemble des partenaires et acteurs de l'eau du territoire.

› Une plateforme web

Cette plateforme, constituée d'un espace accessible à tous présentant les enjeux du territoire face aux inondations, la démarche Stratégie Inondation, les actualités des différents partenaires... complétée d'un accès réservé aux parties prenantes directes, pour partager des ressources techniques.

Des ressources à votre disposition

La Stratégie Inondation met à votre disposition des ressources techniques et pédagogiques sur la question des inondations.

N'hésitez pas à les utiliser !

› Les Fiches mémo

Des fiches synthétiques et un glossaire pour comprendre les grands concepts de la gestion des inondations et les enjeux pour le territoire.

› 1 film pédagogique

Retraçant les inondations historiques du territoire, expliquant le rôle de la Stratégie Inondation et les leviers d'action face au risque.

› 1 poster des 7 bassins versants de l'aire lyonnaise

Présentant les enjeux inondations sur ces territoires et les grands axes des politiques de gestion des risques.

› 1 atlas cartographique

- Le territoire de la Stratégie Inondation
- Les structures en charge de la compétence GEMAPI
- Les territoires concernés par un PPRNI



Télécharger sur

www.rhone.gouv.fr - requête « SLGRI »

Ces outils sont amenés à être complétés ces prochaines années, en lien avec l'avancement des réflexions des groupes de travail.



Film à visionner sur >



Merci

à l'ensemble des partenaires pour leur participation
à la production de ce document.

Stratégie **INONDATION** BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE



Ensemble pour mieux gérer le risque.


**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

**MÉTROPOLE
GRAND LYON**



sagj/rc
BASSIN DE LYONNEN
Gérer et valoriser nos cours d'eau



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DU RHÔNE

ESB
SAÛNE & DOUBS



SEM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole



**Plan
Rhône**